



Ecole Primaire
Le Gaz
73.190 – Apremont
04.79.28.30.23.

<http://apremont.ecole.free.fr>
apremont.ecole@free.fr

Informations*

Année scolaire

2012 - 2013

L'équipe éducative

- **Petites, moyennes et grandes sections** : Laure-Line Cochini, Natacha Frégonèse (A.T.S.E.M.)
- **C.P. – C.E.₁ – C.E.₂** : Pauline Cardona (les lundis et mardis) et Anne Marquet (les jeudis et vendredis).
- **C.E.₂ – C.M.₁ – C.M.₂** : Luc De Rossi (non déchargé).

Calendrier scolaire

- **Vacances de Toussaint** : du vendredi 26 octobre (après la classe) au lundi 12 novembre (au matin)[□]
 - **Vacances de Noël** : du vendredi 21 décembre (après la classe) au lundi 7 janvier (au matin)
 - **Vacances d'hiver** : du vendredi 22 février (après la classe) au lundi 11 mars (au matin)
 - **Vacances de printemps** : du vendredi 19 avril (après la classe) au lundi 6 mai (au matin)
 - **Pont de l'Ascension** : du mardi 7 mai (après la classe) au lundi 13 mai (au matin)
 - **Vacances d'été** : le vendredi 5 juillet (après la classe)[□]
 - **Journées d'ajustement** : le mercredi 3 avril[□] (classe ce jour-là), le mercredi 22 mai (classe ce jour-là, pour remplacer le vendredi 10 mai).
- Ces dates ne seront pas rappelées durant l'année ; pensez à bien les noter pour éviter des absences.*

Fréquentation scolaire

- La fréquentation de l'**école élémentaire** est obligatoire. En cas d'absence, la famille doit informer rapidement l'enseignant ou le directeur par téléphone ou par mail (voir coordonnées en en-tête). Au retour de l'élève, la famille indiquera par écrit, dans le cahier de liaison, le motif de l'absence, en fournissant, le cas échéant, un certificat médical. Dans le cas d'une absence prévisible, la famille devra prévenir, à l'avance, l'enseignant ou le directeur par écrit en utilisant le cahier de liaison.
- La fréquentation de l'**école maternelle**, si elle n'est pas obligatoire, doit être, pour le bien de l'enfant, régulière. Des aménagements, notamment pour les plus petits, sont possibles en accord avec l'enseignante, s'ils ne mettent pas en défaut les apprentissages, l'organisation et le bon fonctionnement de la classe.

Correspondance avec l'école

Chaque élève possède un cahier de liaison. Cet outil permet à l'école de vous transmettre toutes les informations concernant la vie de la classe et de l'école. Afin de vérifier que l'information vous est bien parvenue, nous vous demandons de bien vouloir signer chaque mot, même si aucune réponse n'est attendue.

Ce cahier est aussi pour vous le moyen de transmettre une information ou de solliciter un rendez-vous auprès de l'enseignant de votre enfant. Vous pouvez également contacter certains enseignants ou le directeur par mail (voir sur le site internet de l'école, rubrique « Nous contacter » ou en allant sur la page de la classe).

* A conserver sur la porte du réfrigérateur, dans l'agenda familial... ☺

□ Le 28 juin 2012, le Conseil supérieur de l'éducation a décidé d'allonger de deux jours les vacances de Toussaint. **Ces deux jours seront récupérés le mercredi 3 avril** (voir « journées d'ajustement ») **et le vendredi 5 juillet.**

Assurance Scolaire

- Votre enfant doit être couvert par une assurance Responsabilité Civile **et** Individuelle Accident, pour toutes les activités situées partiellement ou en totalité hors des heures scolaires obligatoires. Ces assurances sont également vivement conseillées par le ministère de l'Education Nationale, pour toutes les activités proposées, même sur le temps scolaire obligatoire.
- Le choix de la compagnie d'assurance reste à la liberté des familles ; très souvent, votre assurance personnelle couvre également votre enfant.
- Une attestation faisant apparaître clairement les deux couvertures et au nom de votre enfant doit être fournie à l'école, les premiers jours de la rentrée.

Coopérative scolaire

- Nous faisons appel comme chaque année à une participation financière des familles afin de constituer une coopérative scolaire. Cette coopérative permet de financer ponctuellement des petits achats « d'appoint » (pour parer à un besoin imprévu en arts plastiques ou pour les « cadeaux des fêtes des pères et des mères », par exemple) ou des fournitures ne pouvant être achetées avec la subvention de la mairie (gobelets pour un anniversaire...).
- Tout comme l'année dernière, nous proposons de rendre totalement libre cette participation sans fixer de montant (*pour information, les dépenses annuelles se situent entre 6 et 8 EUR par enfant ; l'année dernière la participation moyenne à la coopérative a été de 6,10 EUR par enfant*). Vous pouvez participer en payant par chèque (à l'ordre de l'Association Sportive de l'école d'Apremont) ou en liquide.

Règlement intérieur

- Le règlement intérieur, commun à l'école, la garderie et la cantine, sera validé par le premier Conseil d'Ecole (en octobre). Il sera distribué avec le compte-rendu du 1^{er} conseil d'école. Cependant, celui de l'année dernière reste en vigueur jusqu'à cette date. Il est affiché dans chaque classe, sur les deux panneaux d'affichage et est téléchargeable sur le site de l'école (Rubrique [Ecole] => [Documents téléchargeables]).

Site internet de l'école

- L'école possède un site internet (<http://apremont.ecole.free.fr>) sur lequel vous pouvez retrouver ce document, ainsi que les informations principales de l'école (compte-rendu des conseils d'école, date des vacances).
- Il existe également une rubrique pour chaque classe dans laquelle vous trouverez plus ou moins d'informations, de documents réalisés par les élèves en fonction des niveaux et des enseignants, le mail des enseignants...
- Enfin, vous pourrez également consulter, pour certaines classes, le cahier de texte de la classe en ligne (lorsque vous souhaitez vous assurer ou vérifier le travail donné par l'enseignant).

N'hésitez pas à nous faire part d'améliorations ou d'erreurs que vous auriez repérées.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire et vous remercions déjà pour l'investissement, l'aide et le soutien que vous apporterez à l'école.

Pour l'équipe enseignante,
Luc De Rossi



directeur